

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 31 JUILLET 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMEQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET, M. Robert BAREILLE,
Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET, Adjoints,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Jean-Marie GINIEIS, M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Nathalie REGUEIRO, M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE.

Excusées :

Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Yves TOURAINE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Nathalie REGUEIRO,
Mme Eliane YTHIER donne pouvoir à Mme Eliane BELLEGARDE,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

1 - PROGRAMME ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DU SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES-ATLANTIQUES - RUE GASSION

Monsieur le Maire expose que la réfection de la voirie de la rue Gassion est programmée sur l'exercice budgétaire 2014.

Au préalable, il convient en accord avec le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens.

a) - Enfouissement des réseaux aérien BT à la rue Gassion

Les travaux d'enfouissement des réseaux aérien BTA de la rue Gassion ont fait l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale «article 8 2013» - poste n° 54 «Fondation Pommé».

Le montant total de l'opération est arrêté à 117 914,95 € TTC.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de procéder aux travaux d'enfouissement vu ci-haut et charger le Syndicat Départemental d'Energie de leur exécution,

- **ARRETE** le montant de la participation de la Commune à hauteur de 37 605,22 TTC à prendre sur fonds libres,

- **PRECISE** que la participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte général et définitif.

b) - Enfouissement des réseaux France Telecom à la rue Gassion

Les travaux d'enfouissement des réseaux France Telecom de la rue Gassion feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale «Génie Civil France Telecom 2013».

Le montant total de l'opération est arrêté à la somme de 20 279,48 € TTC.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de procéder aux travaux d'enfouissement exposés ci-haut et charger le Syndicat Départemental d'Energie de leur exécution,

- **ARRETE** le montant de la participation de la Commune à hauteur de 16 729,48 TTC à prendre sur fonds libres,

- **PRECISE** que la participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte général et définitif.

c) - Enfouissement des réseaux d'éclairage public de la rue Gassion

Les travaux d'enfouissement du réseau éclairage public de la rue Gassion font l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale «Eclairage public - Communes urbaines 2011».

Le montant total de l'opération est arrêté à la somme de 31 012,58 TTC.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de procéder aux travaux d'enfouissement exposés ci-haut et charger le Syndicat Départemental d'Energie de leur exécution,

- **ARRETE** le montant de participation de la Commune à hauteur de 19 966,00 TTC à prendre sur fonds libres,

- **PRECISE** que la participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte général et définitif.

d) - Enfouissement des câblages France Telecom à la rue Gassion

Les travaux d'enfouissement des câblages France Telecom de la rue Gassion font l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale «Câblage France Telecom».

Le montant total de l'opération est arrêté à la somme de 5 011,00 TTC.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de procéder aux travaux d'enfouissement exposés ci-haut et charger le Syndicat Départemental d'Energie de leur exécution,

- **ARRETE** le montant de participation de la Commune à hauteur de 901,98 € TTC à prendre sur fonds libres,

- **PRECISE** que la participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte général et définitif.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 31 juillet 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,
Par délégation, le Premier Adjoint

AFFICHE LE 05/08/2013

Jean-Etienne GAILLAT